

Octobre 2011

REPRODUCTION DU BUDGET ET DE SES ANNEXES

Dans les communes, l'automne marque traditionnellement l'élaboration par le collège communal et l'adoption par le conseil communal du budget pour l'exercice suivant.

Grace à son **imprimerie numérique** ultramoderne, efficiente et dynamique, **UGA** peut vous aider pour disposer dans les délais les plus brefs et en nombre suffisant, de tous les documents devant être établis au cours de la procédure.

Rappelons ainsi que les dispositions légales et réglementaires énoncent que

- le collège remettra un exemplaire du projet de budget à chaque conseiller communal, au plus tard sept jours francs avant la séance au cours de laquelle le conseil sera appelé à délibérer du budget. Le projet doit être accompagné des annexes requises (*voir la liste annexée à la traditionnelle circulaire budgétaire transmise annuellement aux communes*) et du rapport contenant une synthèse du projet de budget, de la situation des affaires de la commune et une présentation de sa politique générale et financière (*CDLD, article L1122-23*);
- le projet de budget remis à chaque conseiller et présenté au conseil, comprendra le rapport émis par la commission ad hoc où siègent au moins un membre du collège, le secrétaire communal et le receveur communal (*Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, article 12*);
- le budget adopté par le conseil communal sera déposé à la maison communale où quiconque peut en prendre connaissance sans déplacement (*CDLD, article L1313-1*);
- le budget adopté par le conseil communal sera, en vue de son approbation, transmis au collège provincial dans les quinze jours de son adoption (*CDLD, articles L3131-1, § 1 et L3132-1, § 1*).
Trois exemplaires doivent être transmis au collège provincial. Un exemplaire doit aussi être transmis au Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville.

Une fois en notre possession, tous ces documents peuvent être reproduits dans un délai maximum de 48 heures. Ils vous sont fournis le jour suivant leur reproduction avant 12 heures, et ce grâce à notre collaboration avec DPD, société spécialisée dans le transport de colis par voie routière.

Outre ce délai très court, nous vous garantissons aussi un travail impeccable, les différents volumes pouvant être reliés avec une couverture en PVC, avec ruban noir ou avec wire-O (spiralé).

Le choix d'une couverture avec impression en couleurs et l'insertion d'illustrations en couleurs n'influencent en aucun cas les délais d'exécution et de livraison ci-avant.

**Vous désirez passer commande ou
recevoir des informations complémentaires?**

Alors n'hésitez pas à contacter:

- nos représentants qui pourront, le cas échéant, vous rendre une visite;
- ou notre service commercial.

Nos représentants pour la Région wallonne

Ivan Hryzyk
Tél. et Fax 064 67 56 22
GSM 0473 73 68 44
e-mail: ivan.hryzyk@uga.be

Pierre Tromont
Tél. et fax 065 43 19 97
GSM 0473 73 67 94
e-mail: pierre.tromont@uga.be

Notre service commercial interne

Catherine Deblon
Tél.: 056/36 32 03
e-mail: catherine.deblon@uga.be